APRÈS ART. 22 N° CL386

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1346)

AMENDEMENT

N º CL386

présenté par M. Latombe, Mme Brocard, M. Mandon, Mme Desjonquères et Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.